Le Pays Dieppois – Terroir de Caux favorable au projet et propose quelques améliorations concernant l'impact.

Le **Pays Dieppois Terroir de Caux**, c'est :

- 6 intercommunalités : La communauté d'agglomération Dieppe Maritime, les communautés de communes des Monts et Vallées, du Petit Caux, de Saâne et Vienne, des Trois Rivières et de Varenne et Scie
- 128 communes
- 110 000 habitants

En 2012, le Pays Dieppois-Terroir de Caux a engagé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification qui présentera, pour les 15 à 20 prochaines années, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans la perspective d'un développement durable. Il s'agit de mettre en cohérence les politiques de logement, de développement économique, de déplacements, de services, d'environnement, d'équipements publics…

C'est donc tout l'avenir du territoire qui se dessine actuellement grâce à un positionnement affirmé entre Axe Manche et Axe Seine.

La totalité de la façade littorale du Pays Dieppois-Terroir de Caux, allant de Tocqueville sur Eu à Quiberville, est directement concernée par le projet de parc éolien en mer. C'est pourquoi les élus du Pays souhaitent apporter leur contribution au débat public.

Le diagnostic du SCOT a mis à jour un certain nombre de potentiels qui permettent d'affirmer qu'un territoire d'ambitions, c'est possible !

Ainsi, la stratégie du projet de territoire pour les 20 prochaines années est de déployer une nouvelle attractivité résidentielle et économique du territoire, grâce à un développement de qualité impliquant tous les secteurs du Pays.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le projet de SCOT fixe plusieurs objectifs aux politiques publiques dont :

- Une politique économique offensive pour soutenir notre industrie dont la compétitivité est reconnue, mais aussi pour développer un tourisme de qualité et de nouvelles filières innovantes dans les domaines de l'énergie (maintenance éolienne, Penly…), des productions agricoles (lin technologique…), de l'écoconstruction…

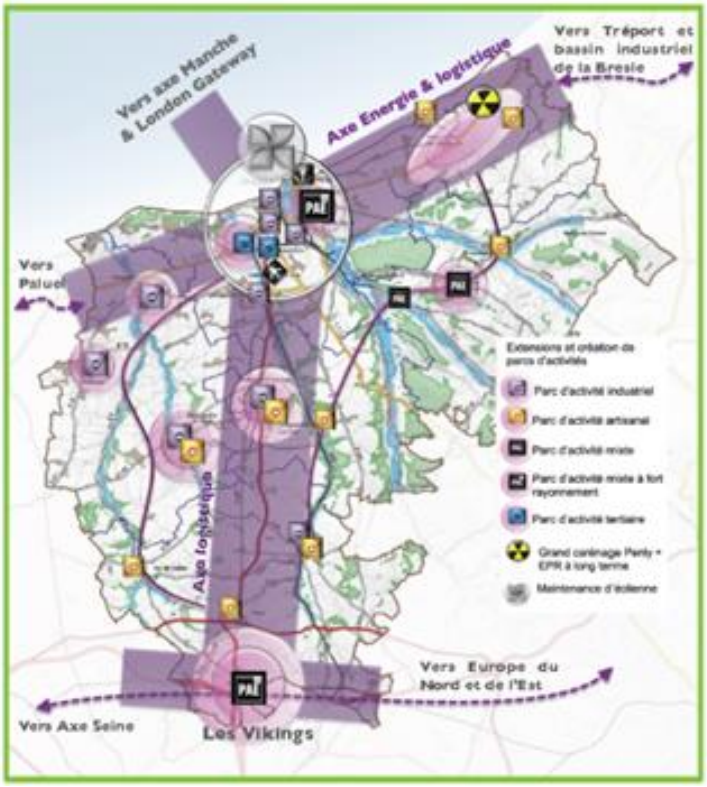

Un axe énergétique a été clairement identifié, notamment le long du littoral entre les centrales nucléaires de Paluel et de Penly et grâce à un parc éolien terrestre conséquent. Le projet d'éolien en mer ne fait que conforter cet axe. Les nombreux emplois directs et indirects prévus dans ce projet, tant au moment du chantier qu'en matière de maintenance et d'exploitation auront des retombées économiques indéniablement positives pour notre territoire. Les acteurs économiques locaux travaillent d'ores et déjà sur l'anticipation de ce chantier, notamment avec la possibilité de mise en place de formations spécifiques et de qualifications des entreprises.

- Une politique environnementale qui évoque l'engagement de la transition énergétique en développant les énergies renouvelables et en améliorant la qualité de l'habitat ancien et nouveau. Au niveau du Pays comme au niveau national, ce projet permettra le renforcement de l'indépendance énergétique pour tendre vers l'objectif d'un mix énergétique et d'une économie décarbonée.

Néanmoins, le projet soumis actuellement au débat public appelle quelques observations et questionnements de la part des élus du Pays qui souhaitent des précisions dans différents domaines.

- Il semble que quelques adaptations du projet pourraient être étudiées. Ainsi, la couleur des mâts pourrait-elle varier pour une meilleure intégration paysagère au milieu maritime ? Est-il possible de créer des enrochements de la base des mâts des éoliennes pour permettre des zones de frayères et développer une réserve halieutique ?

- Le territoire dieppois devrait accueillir la maintenance du parc éolien en mer mais il a également les capacités à accueillir d'autres activités annexes telles que la surveillance des conditions météorologiques ou l'organisation des secours pendant la phase de chantier grâce notamment aux installations du territoire de santé de Dieppe dont l'hôpital avec un héliport.

- La pêche reste une activité importante pour le port de Dieppe, notamment celle la coquille Saint Jacques. Le projet de parc éolien en mer ne doit pas sacrifié l'avenir de cette filière qui constitue une partie de l'identité de notre territoire.

- Nous regrettons que le centre de Recherche et Développement autour de ce projet soit installé au Madrillet alors que des locaux sont disponibles sur notre agglomération. Ca nous aurait permis d'accueillir des ingénieurs et chercheurs sur notre territoire qui manque de formations post-bac.

- Des précisions mériteraient d'être apportées quant à la répartition du produit de la taxe spécifique à l'éolien en mer qui sera prélevée sur les recettes de l'exploitant du parc. Ainsi, l'article 1519 C du code général des impôts précise que 50 % de cette taxe sont affectés aux communes littorales d'où les installations sont visibles en tenant compte de la distance qui sépare les installations de l'un des points du territoire des communes concernées et de la population de ces dernières. 15 % du produit de cette taxe sont affectés au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes (autres que pêche). Cet article précise que les modalités de répartition, d'affectation et d'utilisation du produit de la taxe, la définition des catégories d'opérations éligibles et l'organisation du contrôle par l'Etat sont précisées par décret.

A l'heure de l'intercommunalité, est-il envisageable de mutualiser les recettes liées à ce produit pour mettre en place localement un fonds servant à développer des projets en lien avec le développement durable ou à favoriser l'emploi à l'issue du chantier à l'instar de ce qui avait été mis en place à la fin du chantier de construction de la centrale EDF de Penly ?

- Il serait souhaitable qu'une phase d'évaluation du rendement du parc éolien soit prévue quelques années après son installation afin d'éventuellement prévoir son agrandissement ou son adaptation.

- Enfin, nous serons également très attentifs à la gestion de la phase de démantèlement du parc éolien et de valorisation des matériaux qu'il serait préférable d'organiser localement.

Monsieur Gérard PICARD, Président
PETR du Pays Dieppois Terroir de Caux
Chemin les Vertus
BP 22
76550 SAINT AUBIN SUR SCIE
02 35 90 20 65
contact@smpdtc.fr
www.paysdieppois-terroirdecaux.fr

PAYS DIEPPOIS TERROIR DE CAUX